



ADDIS ABABA

CONSEIL DES MINISTRES

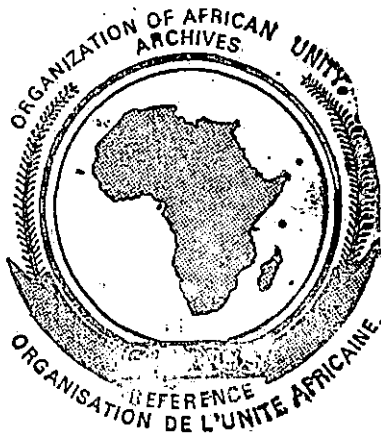
Dix-septième session ordinaire

Juin 1971

CM/403

CREATION EN AFRIQUE DE CENTRES D'ETUDES AVANCEES
POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (OU CENTRES
D'EXCELLENCE)

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX.



CREATION EN AFRIQUE DE CENTRES D'ETUDES AVANCEES
POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (OU CENTRES
D'EXCELLENCE)
RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX.-

1. Il nous est agréable d'annoncer que le groupe de quatre experts a achevé le plan de projet provisoire relatif aux sciences de la terre de l'OUA. Le groupe qui comprenait le Professeur M. OYAWOYE, Président (Nigéria), le Dr. A.E. NYEMA-JONES (Libéria), le Dr. OUEDRAOGO (Haute Volta) et le Professeur A.A. SHATA (RAU) avait été nommé par l'OUA en septembre dernier pour travailler à un avant-projet relatif aux sciences de la terre. Le centre des sciences de la terre de l'OUA (qui comprend la géologie, la géophysique, la géochimie, la minéralogie; etc...) avait été précédemment choisi pour être le premier à servir de projet-pilote pour le programme de l'OUA en vue de créer plusieurs centres interafricains pour la formation et la recherche dans des disciplines scientifiques données.

2. C'est en 1967 qu'avait été officiellement mis en train le programme relatif au centre interafricain pour la formation et la recherche. Depuis lors, on a sélectionné dix disciplines scientifiques dans le but de créer en Afrique les centres où seraient entre autres enseignées ces disciplines et où on se livrerait à des recherches et à des travaux appropriés relatifs aux problèmes du développement. Les dix disciplines choisies sont : les sciences de la terre, les sciences et technologie appliquées, les sciences alimentaires et technologiques, les ressources hydrauliques, la planification et le développement, les sciences maritimes, la médecine humaine et la pharmacologie, les sciences vétérinaires, la climatologie et la météorologie, les sciences fondamentales, les sciences sociales. Il n'est pas interdit d'ajouter d'autres disciplines à cette liste. L'OUA en effet ne saurait se prévaloir d'aucune expérience en la matière pour faire aboutir un programme aussi complexe; et c'est la raison pour laquelle on a cru devoir instituer un projet-pilote pour combler cette lacune. L'OUA devait par la suite opter pour le centre des sciences de la terre pour être celui qui servirait de terrain expérimental pour la mise sur pied et le fonctionnement des instituts interafricains. Les quatre experts africains ont été désignés par l'OUA

pour rédiger un plan de projet provisoire concernant un centre des sciences de la terre.

3. Les experts ont tenu leur première réunion le 14 décembre 1970, laquelle a fait l'objet du document CM/371/Part I dont fut saisie la 16ème session ordinaire du Conseil des Ministres. D'autre part, l'équipe a pu visiter, partant du Caire (RAU), plusieurs pays africains en Afrique du Nord, de l'Ouest, du Centre et de l'Est. Commencée le 22 mars 1971, la tournée se terminait le 27 avril 1971. Les quatre experts étaient accompagnés du Dr. M. H. RAJABALLI, Directeur du bureau sanitaire de l'OUA. Celui-ci a pu à cette occasion accomplir d'autres missions relatives aux questions de santé. Les pays visités ont été dans l'ordre : la RAU, la Libye, l'Algérie, le Maroc, le Sénégal, la Guinée, le Libéria, la Côte-d'Ivoire, la Haute Volta, le Nigéria, la République Démocratique du Congo, la Zambie, le Kenya et l'Ethiopie. A cause des difficultés de correspondance d'avions dans certains cas, de suppression de vols dans d'autres, ou d'autres raisons encore, les pays suivants qui avaient été primitivement inclus dans l'itinéraire du groupe n'ont pas été visités : le Sierra Leona, le Niger, le Cameroun, la Tanzanie, l'Ouganda. Des lettres d'excuses ont été déjà envoyées à ces pays.

4. L'objet de ces visites était entre autres de savoir où en étaient actuellement les services relatifs aux sciences de la terre chez les pays membres, d'obtenir une liste précise de leurs besoins et de recueillir tous renseignements utiles pour permettre aux experts de déterminer de façon plus précise le cadre scientifique qui conviendrait le mieux à l'emplacement du centre en question. Comme on l'a déjà dit, les visites étaient terminées le 27 avril 1971 à Addis-Abéba. Les experts ont depuis lors rédigé leur "rapport par pays". Les experts sont reconnaissants comme est reconnaissante l'OUA aux Etats membres qu'ils ont pu visiter, pour les facilités qu'ils ont mises à leur disposition ainsi que pour leur coopération qui a tant contribué au succès de ces visites.

5. Du 27 avril au 3 mai 1971, les experts se sont rencontrés une seconde fois. Le Secrétariat leur a soumis un rapport sur les questionnaires remplis par les Etats membres que ceux-ci ont fait parvenir ainsi que d'autres universités africaines concernant le centre des sciences de la terre de l'OUA dont on envisage la création (voir document SC/ED/2).

Sept Etats membres seulement ont répondu en tout et pour tout. La réaction des universités africaines était nettement meilleure, en ce sens que 22 d'entre elles - ce qui représente plus de la moitié du total des universités en Afrique - ont répondu aux questionnaires envoyés.

6. Les experts donc, sur la base des renseignements fournis par certains Etats membres et certaines universités grâce à ces questionnaires, et ayant observé la situation sur place et noté les besoins de certains Etats membres, ont été à même de mettre sur pied le fameux plan de projet provisoire du centre de l'OUA pour les sciences de la terre.

7. Le plan de projet provisoire a été articulé en fonction de dispositions du mandat tel que celui-ci avait été primitivement élaboré par le Secrétariat et soumis au Conseil des Ministres. Les experts devaient par la suite y ajouter deux détails, et adopter ce mandat au cours de leur réunion de décembre 1970.

8. Le plan de projet provisoire complété par les experts, comprend des descriptions précises des divisions et d'autres sections qui doivent composer le centre envisagé, le personnel professionnel et les cadres moyens qui doivent être employés, les divers soins qui doivent être dispensés au centre tels que les cours pratiques, les cours pour étudiants déjà diplômés et la formation des techniciens, le matériel qui doit être fourni, les services techniques qui doivent être fournis aux Etats membres, et les propositions pour l'emplacement possible destiné à abriter le centre de l'OUA dont on envisage la création.

9. Les quatre experts ont travaillé avec détermination, avec désintéressement et avec coeur au plan de projet provisoire du centre de l'OUA pour les sciences de la terre. Ils n'ont ménagé ni leur temps ni leur talent d'experts pour faire du bon travail dans des délais relativement courts. Ils ont été en ce sens de véritables pionniers et ce faisant, ils ont fait un travail que l'OUA peut considérer comme ayant valeur historique. Il ne nous semble guère déplacé par conséquent de recommander vivement que les Etats membres de l'OUA leur transmettent, le moment venu, leurs remerciements pour le travail qu'ils ont su mener à si bonne fin. Il conviendrait également de remercier les Etats membres ainsi que les universités qui ont prêté leurs experts au service de l'OUA.

10. Le plan de projet provisoire préparé par les quatre experts sera présenté au Comité d'exécution aux fins d'examen. Celui-ci avait ^{été} désigné en septembre 1970 par l'OUA; il est composé de cinq experts africains, à savoir : le Professeur Edouard ADJANCHONA du Dahomey, le Professeur David P. WASAWO du Kenya, le Professeur ABDELMALEK GUESSOUS du Maroc, le Professeur KOSONIKE Thomas du Sierra Leone et le Professeur E.N. DAFALLTA du Soudan. Tout comme les quatre experts du centre des sciences de la terre, ces cinq experts du Comité d'exécution ont été désignés après que leur candidature ait été proposée par le Conseil scientifique de l'Afrique. Le mandat du Comité comprend entre autres la tâche de soumettre ces centres d'études avancées à une supervision permanente pour faire en sorte qu'il réponde toujours au mieux aux besoins de développement des Etats membres de l'OUA. Une réunion de ce Comité d'experts doit être convoquée très bientôt pour examiner le plan de projet provisoire relatif au centre des sciences de la terre de l'OUA.

11. Une fois examiné par le Comité d'exécution, le plan de projet provisoire sera soumis au Conseil des Ministres et par la suite, pour approbation, à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Espérons que pendant les deux dernières phases de son passage, le Secrétariat aura reçu des indications sur les possibilités d'une aide extérieure éventuelle, qui serait alors soumise aux organes politiques de l'OUA.

12. Il conviendrait donc que le Conseil des Ministres attende les recommandations du Comité d'exécution sur le plan de projet provisoire relatif au centre des sciences de la terre, de l'OUA, préparé par les quatre experts africains. Entretemps, le Conseil est invité à prendre acte de l'achèvement du plan de projet provisoire relatif au centre en question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1971-06

Establishment of Inter-African Centers for Training and Research (or centers of excellence) in Africa – Progress Report

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7636>

Downloaded from African Union Common Repository